

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX AÎNÉS ET AUX FAMILLES

La politique a pour objectif d'encourager les familles et les aînés de la Ville de Prévost à participer activement aux différentes activités sportives, culturelles et communautaires offertes à l'intérieur de la programmation ou pour certaines activités offertes dans la région. Le tout, en offrant une aide financière sous forme de tarifs préférentiels, de rabais ou même d'un remboursement partiel après inscription, sous certaines conditions.

	RABAIS APPLICABLE POUR QUELLES ACTIVITÉS ?	DÉTAILS	RABAIS
LA FAMILLE	Activités de la programmation des loisirs de Prévost	Rabais pour l'inscription de plusieurs enfants aux activités de la programmation (culture ou loisirs). Les rabais sont automatiquement appliqués lors des inscriptions faites directement avec la ville. <i>Exemple ; Camp de jour (été / hiver), FC Boréal, Baseball mineur de Prévost, sports de glace.</i>	1 ^{er} enfant : Tarif établi 2 ^e enfant : 25 % 3 ^e enfant : 50 % 4 ^e enfant : 75 %
	Activités offertes à l'extérieur de Prévost	Les sports de glace ; Accès aux mêmes tarifs que les résidents de Saint-Jérôme. (Patin libre, hockey mineur, CPA, CPV, etc.). Aucun remboursement des frais de non-résident des sports de glace en provenance de d'autres villes. Activités de loisirs non offertes à la ville de Prévost dû aux infrastructures ; La ville de Prévost rembourse les frais de non-résidents associés à certaines activités pour les jeunes de moins de 18 ans. <i>Exemple ; Les cours de piscine récréatifs ou compétitifs, les cours de gymnastique compétitifs, ou autres cours non-offerts sur le territoire de la ville de Prévost.</i>	Sports de glace : Rabais applicable pour l'inscriptions de plusieurs enfants (hockey mineur, CPA, CPV) Activités de loisirs non offertes à la ville de Prévost : Montant des frais de non-résident annuel maximal remboursé par enfant est de 100 \$ (1 ^{er} janvier au 31 décembre)
LES AÎNÉS	Activités de la programmation des loisirs de Prévost	Tous les résidents de 60 ans ou plus bénéficient d'un rabais de 15 % sur chaque inscription à la programmation (culture ou loisirs). Le rabais est automatiquement appliqué lors des inscriptions faites directement avec la ville.	15 % de rabais
	Activités offertes à l'extérieur de Prévost	Activités de loisirs non offertes à la ville de Prévost dû aux infrastructures ; La ville de Prévost rembourse les frais de non-résidents associés à certaines activités pour les aînés de 60 ans et plus ou permet des tarifs préférentiels pour certaines activités de la région. <i>Exemple : Les cours de piscine ou les accès à des bains-libres, Parc Régional de la Rivière-du-Nord, Parc Linéaire le P'tit train du Nord, Quartier 50+)</i>	Activités aquatiques (frais de non-résident) : Montant annuel maximal remboursé par aînés est de 100 \$ (1 ^{er} janvier au 31 décembre) Parc Régional de la Rivière-du-Nord : 60 à 69 ans : 50 % 70 ans et + : Gratuit *Directement lors de l'achat d'une passe sur accès-loisirs Parc linéaire le P'tit Train du Nord : 15 % sur l'abonnement résident de 60 ans et + *Accès gratuit pour l'hiver 2021 Quartier 50+ : Tarification sans frais de non-résident. Disponible en ligne sur le site Internet du Quartier 50+

CONDITIONS :

- Fournir une preuve du reçu complet de l'inscription (*nom, tarif payé, date, etc.*)
- Fournir une preuve de résidence (*Exemple ; Photo recto-verso de votre permis de conduire*)
- Fournir le formulaire de demande de remboursement au maximum 60 jours après l'inscription
- Envoyer le tout par courriel au accesloisirs@ville.prevost.qc.ca

DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES :

ville.prevost.qc.ca | Guichet citoyens > En ligne > Formulaires

- Pour les formulaires en ligne ; <https://www.ville.prevost.qc.ca/guichet-citoyen/en-ligne/formulaires>
 - Formulaire de remboursement pour les frais de non-résidents 18 ans et - :
https://www.ville.prevost.qc.ca/storage/app/media/Guichet%20citoyen/En_ligne/Formulaires/2021/Formulaire%20de%20remboursement%202021%20-%20Activit%C3%A9s%20avec%20frais%20de%20non-r%C3%A9sidents%20pour%2018%20ans%20et%20-.pdf
 - Formulaire de remboursement pour les frais de non-résidents aux activités aquatiques 60 ans et + :
https://www.ville.prevost.qc.ca/storage/app/media/Guichet%20citoyen/En_ligne/Formulaires/2021/formulaire-de-remboursement-2021-activites-aquatiques-avec-frais-de-non-resident-pour-60-ans-et.pdf
 - Formulaire de remboursement pour les inscriptions multiples (sports de glace) :
https://www.ville.prevost.qc.ca/storage/app/media/Guichet%20citoyen/En_ligne/Formulaires/2021/Formulaire%20de%20remboursement%202021%20-%20Inscriptions%20multiples%20sports%20de%20glace.pdf
- Pour la politique complète : <https://www.ville.prevost.qc.ca/storage/app/media/Guichet%20citoyen/Services/politiques%20citoyennes/politique-de-soutien-familles-et-aines-2021.pdf>

 **RENDEZ-VOUS AU VILLE.PREVOST.QC.CA | GUICHET CITOYENS > INSCRIPTIONS – PROGRAMMATION (** <https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC/Home/Index>)

- ➔ Pour s'inscrire à une activité de la programmation de la ville (culture ou loisirs)
- ➔ Pour l'achat d'une passe du Parc Régional de la Rivière-du-Nord

 Pour toutes informations (*coordonnées*) concernant les organismes et associations sportives en lien avec la Ville de Prévost : <https://www.ville.prevost.qc.ca/loisirs-et-tourisme/loisirs-et-culture/associations-et-clubs-sportifs>